

NATIONS UNIES
Assemblée générale
QUARANTE-SIXIÈME SESSION
Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
20^e séance
tenue le
mercredi 23 octobre 1991
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20^e SEANCE

Président : M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis)
puis : M. SLABY (Tchécoslovaquie)

SOMMAIRE

POINT 94 a) DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE

Présentation et débat général

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION (suite)

Présentation des projets de résolution A/C.3/46/L.8, L.9, L.10, L.11, L.12 et L.13

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/46/SR.20
28 octobre 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 94 a) DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT SOCIAL : QUESTIONS RELATIVES A LA SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE ET AUX JEUNES, AUX PERSONNES AGEES, AUX PERSONNES HANDICAPEES ET A LA FAMILLE (A/46/3) (chap. VI, sect. B), A/46/56-E/1991/6 et Corr.1, A/46/137-E/1991/40, A/46/281-E/1991/112, A/46/315, A/46/360, A/46/361, A/46/362 et Corr.1, A/46/366, A/46/414 et A/46/501/Rev.1

1. Le **PRESIDENT** rappelle que la Troisième Commission a décidé, le 2 octobre, d'examiner le point 94 b) intitulé "Prévention du crime et justice pénale", les 9 et 10 décembre 1991, compte tenu du fait que la Réunion ministérielle sur la création d'un programme efficace des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale aura lieu à Paris, du 21 au 23 novembre. Après avoir énuméré les documents dont la Commission est saisie au titre du point 94 a), le Président ouvre le débat.

2. **M. SOKALSKI** (Directeur de la Division du développement social et Coordonnateur de l'Année internationale de la famille) dit que l'examen des activités menées au sein des Nations Unies dans le domaine social depuis la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale appelle plusieurs observations. En premier lieu, les profonds changements qui ont eu lieu dans différentes régions du monde ont suscité une plus grande prise de conscience de l'importance des aspects sociaux du développement. Comme l'a dit le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies au début de l'année, devant le Parlement européen, la démocratie doit aller de pair avec un minimum de bien-être si l'on veut que ce mot ne devienne pas synonyme de pauvreté. Or, le monde est encore bien loin d'avoir réalisé ce type de démocratie. M. Sokalski rappelle, à cet égard, les multiples problèmes auxquels la communauté internationale se trouve confrontée. Face à de tels défis, la tâche qui s'impose aux gouvernements est claire : faire en sorte que les politiques sociales deviennent un élément permanent et intégral des plans nationaux. Cette tâche est d'autant plus impérative que l'évolution politique récente a fait négliger l'importance des facteurs sociaux et que l'évolution des pays vers une économie de marché a obligé les gouvernements à réévaluer leur rôle en tant que promoteurs de la politique sociale.

3. A l'échelon international, les organes subsidiaires du Conseil économique et social qui s'occupent de développement social ont rapidement pris la mesure des difficultés nouvelles, mais aussi des possibilités extraordinaires, qui se présentent actuellement. A sa trente-deuxième session, la Commission du développement social a donné un exemple remarquable à cet égard. Pour la première fois, les débats ont été complètement dépourvus d'acrimonie. La Commission a formulé d'importantes recommandations, dont une, notamment, tend à renforcer le rôle que le Secrétariat doit jouer dans la promotion de la coopération internationale en matière de développement social. Cette recommandation vise à prier le Secrétaire général de désigner le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, à l'Office des Nations Unies à Vienne, centre de liaison des services de recherche et des

(M. Sokalski)

services consultatifs en matière de politique sociale à l'intention des pays procédant à une refonte de leurs politiques économiques et sociales. Cette recommandation, qui a reçu l'aval du Conseil économique et social, conférerait à l'Office des Nations Unies à Vienne le statut qu'il mérite et que lui reconnaît l'Assemblée générale dans sa résolution 45/248.

4. Un autre domaine où des mesures de réforme ont été proposées est celui de la prévention du crime et de la justice pénale. Comme suite aux recommandations des septième et huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, un Groupe de travail intergouvernemental s'est réuni à Vienne du 5 au 9 août 1991 afin d'élaborer le cadre d'un programme international efficace en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les recommandations du Groupe de travail seront étudiées à la réunion ministérielle qui se tiendra à Paris du 21 au 23 novembre et dont la Troisième Commission examinera les conclusions en décembre prochain.

5. Ces dernières années, des efforts ont été faits pour restructurer les travaux de l'Organisation des Nations Unies. Si les avis diffèrent quant aux modalités pratiques de cette restructuration, l'accord est unanime quant à sa nécessité. Toutefois, en ce qui concerne le secteur social, on ne peut qu'être frappé par la manière superficielle dont sont traitées les questions se rapportant à ce domaine. D'une manière générale, on tend à confondre le mot "social" avec le mot "humanitaire" ou avec la notion de droits de l'homme. En bref, ce qui s'impose est un réexamen sérieux de l'ensemble du secteur social dans le cadre des Nations Unies, en évitant deux écueils qui ont marqué les tentatives faites dans ce sens dans le passé, à savoir la sélectivité et le manque de cohérence.

6. Le Directeur de la Division du développement social rappelle que, depuis plusieurs années, les hauts fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Vienne appellent l'attention sur la situation précaire des programmes sociaux du Secrétariat en raison du manque de ressources. Il signale, notamment, que les services chargés de l'exécution de programmes portant sur des domaines aussi importants que le vieillissement et l'incapacité ne disposent chacun que de trois postes financés à l'aide du budget ordinaire. Il juge également inacceptable que le Secrétariat ne puisse pas répondre à des demandes de services consultatifs émanant de pays en développement à cause du manque de fonds pour couvrir les frais de voyage. Enfin, il n'est pas réaliste, à son avis, de s'attendre à ce que le Secrétariat réponde à toutes les demandes des organes délibérants avec un budget qui n'augmente pas.

7. Malgré ces difficultés, la Division du développement social a été en mesure d'établir huit rapports qui sont soumis à la présente session de la Troisième Commission. Le premier de ces rapports (A/46/414) a trait à l'application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement. La Division du développement social a eu beaucoup de mal à obtenir des informations de la

(M. Sokalski)

part des pays sur l'application de ces principes directeurs. Une raison en est que les gouvernements ignorent, dans bien des cas, l'existence de ces derniers. Plus important est le fait que ces principes directeurs supposent le lancement de programmes de grande ampleur couvrant tous les aspects de la protection sociale et impliquent par conséquent des dépenses considérables que beaucoup de gouvernements ne sont pas en mesure de faire. Des progrès ont toutefois été enregistrés récemment, notamment à l'échelon régional. C'est ainsi que s'est tenue à Manille, il y a deux semaines, la quatrième Conférence des ministres d'Asie et du Pacifique chargés de la protection sociale et du développement social. Cette conférence, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et accueillie par le Gouvernement philippin a examiné un vaste éventail de questions sociales auxquelles se réfèrent les Principes directeurs. La Conférence a adopté la Déclaration de Manille qui prévoit une stratégie de développement social à l'échelon de la région jusqu'à l'an 2000 et au-delà. L'an prochain, une rencontre similaire aura lieu en Europe. De même, des contacts ont déjà été établis avec des pays d'Amérique latine en vue de tenir une conférence régionale sur l'application des Principes directeurs dans cette région.

8. L'examen des progrès réalisés dans l'application de ces principes a incité le Secrétaire général à formuler dans son rapport des recommandations tendant à doter les pays de capacités propres et à renforcer dans ce but la coopération technique. M. Sokalski appelle également l'attention de la Commission sur la suggestion qui a été faite de créer un mécanisme de coordination à l'échelle du système, afin d'harmoniser les efforts dans le domaine social, conformément aux dispositions de la résolution 42/125 de l'Assemblée générale.

9. En tant qu'organe préparatoire de l'Année internationale de la famille, la Commission du développement social rend compte des préparatifs de l'Année dans le document A/46/362. Ces préparatifs progressent d'une manière satisfaisante. Plus de 40 pays ont créé des comités nationaux de coordination chargés d'assurer la liaison avec le secrétariat de l'Année. Près de 30 pays ont pris des mesures dans ce sens. Enfin, 15 pays - Bélarus, Bolivie, Cameroun, Colombie, Grèce, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Maroc, Mauritanie, Portugal, Thaïlande, Turquie, Philippines, Pologne et URSS - ont créé des comités au plus haut niveau. Enfin, près de 40 pays ont fait des progrès considérables dans la mise en place de leurs programmes nationaux pour l'Année internationale de la famille.

10. A l'échelon international, 23 organismes des Nations Unies et 13 autres organisations intergouvernementales ont créé des centres de liaison pour l'Année internationale. La première réunion spéciale interorganisations, qui a eu lieu en mars 1991, a permis de mettre au point une approche coordonnée de l'Année internationale de la famille à l'échelle du système. En tant que coordonnateur de l'Année internationale, M. Sokalski a procédé à des échanges de vues particulièrement fructueux au Conseil de l'Europe, à la Commission des communautés européennes et au Conseil nordique des ministres. Il a également

(M. Sokalski)

pris la parole, récemment, à la Conférence des ministres européens responsables des questions familiales à Lucerne (Suisse) où il s'est entretenu avec plusieurs délégations gouvernementales.

11. Malgré ces résultats positifs, obtenus avec des ressources limitées et dans des délais très courts, l'examen du processus préparatoire fait apparaître clairement la nécessité de redoubler d'effort à tous les niveaux. L'élaboration de programmes aux échelons national et local mérite une attention urgente. Les contributions versées au Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille, conformément à la demande de l'Assemblée générale, ont été extrêmement modestes. Hors, un appui financier est crucial en particulier pour soutenir les activités entreprises par les pays en développement.

12. L'an prochain marquera la fin de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Le résultat le plus notable de la Décennie a été la sensibilisation accrue de la communauté mondiale aux problèmes de l'incapacité. Il s'agit maintenant d'entreprendre une action à long terme en vue d'intégrer pleinement les personnes handicapées à la société en tant que citoyens à part entière, conformément à l'objectif fixé, à savoir une "société pour tous d'ici à l'an 2010".

13. Le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/46/366) reflète bien cette volonté d'assurer des chances égales aux personnes ayant des handicaps et leur pleine participation à la société. A cet égard, les progrès de la technique n'ont jamais été aussi prometteurs. Il incombe à l'ONU d'élaborer une stratégie axée sur le développement des aptitudes et de l'autonomie. L'année prochaine sera cruciale à cet égard.

14. Le Directeur de la Division du développement social rappelle que, à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée a fait sienne un programme d'activités relatives au vieillissement pour 1992 et au-delà. Actuellement le programme des Nations Unies dans ce domaine est axé sur trois manifestations : la Journée internationale des personnes âgées, dont la date est le 1er octobre, le dixième anniversaire de l'adoption du Plan d'action international sur le vieillissement, et la Décennie 1992-2001. Parmi les nombreuses activités relatives au vieillissement qui sont prévues, le Directeur de la Division du développement social cite le colloque interrégional qu'il est envisagé de tenir dans la première moitié de 1992 au Japon; celui-ci sera l'occasion de fixer des objectifs dans ce domaine qui seront soumis à l'Assemblée générale à sa quarante-septième session. Il espère sincèrement que l'Assemblée générale fournira des directives concrètes sur les priorités à établir pour les deux prochaines décennies.

15. De même, dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la jeunesse, la communauté internationale se prépare à formuler un programme d'action mondial d'ici à l'an 2000 et au-delà. L'établissement d'objectifs à l'échelon mondial en constituera l'élément

(M. Sokalski)

clef. A la fin de l'année 1991, un petit groupe d'experts se réunira à Vienne pour élaborer une première version de ce programme d'action. Il est extrêmement important, cependant, que les travaux menés au Secrétariat s'accompagnent d'une action analogue aux échelons national, régional et mondial. Il faudrait, en particulier, établir des banques de données pour aider les gouvernements à mettre au point des politiques viables en faveur des jeunes.

16. Se référant à la question de la prévention du crime et de la justice pénale, M. Sokalski signale que la Troisième Commission est déjà saisie de deux rapports sur cette question et le troisième, à savoir la note du Secrétaire général transmettant les conclusions et recommandations de la réunion ministérielle sur la création d'un programme efficace des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale devant être présentée à la Commission à l'issue de cette réunion. Comme on le constate dans le document A/46/363, le Secrétaire général a déjà pris des mesures pour donner effet aux résolutions du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants dans le cadre du plan à moyen terme pour 1992-1997 et du projet de budget pour 1992-1993. Le deuxième rapport dont la Commission est saisie a trait à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Après avoir fait l'historique de l'Institut, le rapport souligne les problèmes de financement que connaît celui-ci et demande instamment que la situation financière de l'Institut fasse l'objet d'un examen spécial.

17. M. USWATTE-ARATCHI (Département des affaires économiques et sociales internationales), se référant au rapport intérimaire du Secrétaire général sur la situation sociale dans le monde (A/46/56 et Corr.1), rappelle que le Conseil économique et social a demandé, entre autres, qu'une priorité élevée soit accordée à l'analyse des principaux indicateurs du progrès social et des niveaux de vie. Une telle analyse était absente des rapports de 1985 et de 1989. En revanche, elle est prévue dans le projet de cadre général du rapport de 1993 sur la situation sociale dans le monde qui est esquissé dans le document A/46/56. Par ailleurs, comme suite à la demande du Conseil, plusieurs publications parues dans le cadre des Nations Unies fournissent les indications souhaitées. On citera à cet égard, outre le rapport sur le développement humain de 1991, qui contient d'importantes informations statistiques sur les conditions sociales et les niveaux de vie, le rapport annuel sur le développement mondial de la Banque mondiale et le Compendium of Social Statistics and Indicators du Département des affaires économiques et sociales internationales. Les sources d'information sur les indicateurs sociaux et les conditions de vie sont donc nombreuses. Quant au rapport de 1993 sur la situation sociale dans le monde, sa rédaction devrait être terminée à temps pour qu'il puisse être examiné par la Commission du développement social à sa trente-troisième session, en février 1993.

18. En ce qui concerne les travaux menés au sein du système des Nations Unies pour améliorer les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de la situation

(M. Uswatte-Aratchi)

sociale et des niveaux de vie, qui font l'objet du rapport A/46/137, ceux-ci rentrent dans quatre catégories. Il y a d'abord les travaux du Bureau de statistique de l'ONU, qui s'efforce de mettre au point un système de comptabilité nationale que l'on améliore constamment. Le deuxième type d'activité concerne l'assistance technique fournie aux pays en développement afin que ceux-ci puissent obtenir des données, statistiques et autres, aussi conformes que possible aux indicateurs susmentionnés. Un troisième groupe de tâches consiste à établir des indices composites englobant des séries de plus en plus larges de conditions sociales et de niveaux de vie. Il s'agit là d'une entreprise complexe, comme en témoigne le dernier rapport sur le développement humain qui va jusqu'à inclure des critères tels que la jouissance des droits de l'homme et la nature ou la forme du gouvernement. Une telle approche des indicateurs sociaux est d'ailleurs sujette à controverse, ce qui n'est pas surprenant puisque les concepts sur lesquels elle se fonde sont encore en cours d'élaboration. Enfin, quatrième type d'activité : le système des Nations Unies s'emploie à diffuser les données qu'il recueille, tant à travers des publications que sous une forme exploitable par ordinateur.

19. M. ISAKSSON (Directeur du Bureau de liaison de l'Unesco à l'ONU), présente le rapport du Secrétaire général A/46/281 qui rend compte de l'exécution du programme pour l'Année internationale de l'alphabétisation. L'année 1990 a été non seulement une année de mobilisation en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation, mais aussi la première année du plan d'action quinquennal de l'Unesco pour l'alphabétisation. L'Année internationale avait pour objectif de sensibiliser et de rallier la communauté internationale à la cause de l'alphabétisation. Le rapport susmentionné a été établi sur la base des réponses à un questionnaire envoyées par 59 Etats. Comme l'attestent les résultats de cette enquête, exposés en détail au paragraphe 13 du document, tous les Etats Membres qui ont répondu ont considéré l'Année comme un succès. Quarante-sept pour cent ont estimé que c'était une "grande réussite", 53 % une "réussite relative". Vingt pour cent ont estimé que l'Année avait beaucoup contribué à inciter les gouvernements à lutter contre l'analphabétisme; pour 43 %, les progrès dans ce domaine étaient "satisfaisants" et pour 25 %, "passables". En ce qui concerne la sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de l'analphabétisme et à l'importance de l'éducation, pour 19 % des réponses, les progrès ont été "remarquables", pour 60 %, "satisfaisants", et pour 19 %, "passables". Afin d'évaluer plus objectivement les progrès accomplis, on a passé en revue les articles consacrés à l'alphabétisation par 130 journaux nationaux et régionaux de premier plan au cours des années 1988 (les activités de l'Année internationale ayant commencé au printemps 1989) à 1990, et constaté qu'à la fin de la période considérée, les articles consacrés à l'alphabétisation dans ces journaux étaient sept fois plus nombreux. Pour les quatre autres objectifs principaux de l'Année, la grande majorité des réponses ont indiqué des résultats "remarquables" ou "satisfaisants".

(M. Isaksson)

20. En tant que promoteur de l'Année internationale de l'alphabétisation, l'Unesco n'a ménagé aucun effort pour s'acquitter de la mission que lui avait confiée l'Assemblée générale. Cependant, comme l'a souligné à de nombreuses reprises M. Mayor, Directeur général de l'Organisation, l'Année a dû son succès à un immense effort collectif. Près de 120 Etats Membres ont créé des commissions ou des structures nationales pour l'Année; les ONG ont été pleinement mobilisées et extrêmement efficaces; et les médias ont prêté un concours constant et indispensable.

21. Le représentant de l'Unesco remercie chaleureusement tous ceux qui ont apporté leur concours, sous forme de ressources financières, matérielles et humaines au secrétariat de l'Unesco pour l'Année internationale ou qui ont contribué aux activités menées dans les pays en développement au titre de l'Année. Il remercie également les commissions nationales pour l'Unesco qui, dans de nombreux Etats, ont joué un rôle capital dans la mobilisation de l'appui nécessaire. Enfin, il rend hommage, pour leur collaboration, aux institutions et organes du système des Nations Unies, et principalement au Secrétaire général.

22. La grande manifestation qui a marqué l'Année internationale de l'alphabétisation est certainement la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990, sous le parrainage conjoint de la Banque mondiale, du PNUD, de l'Unesco et de l'UNICEF, auxquels se sont joints, entre autres, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et l'Organisation mondiale de la santé. Cette manifestation a marqué le lancement d'un mouvement international en faveur de l'éducation pour tous. Ce mouvement répond au message central de l'Année internationale de l'alphabétisation, à savoir que l'éducation, dont la responsabilité incombe à tous, est la clef de notre avenir.

23. L'Assemblée générale a joué un rôle capital pour ce qui est de promouvoir la cause de l'alphabétisation et de l'éducation de base. L'Année internationale de l'alphabétisation a été proclamée par l'Assemblée générale en réponse à un appel lancé par l'Unesco à sa conférence générale de 1985. L'Unesco espère que l'Assemblée continuera à suivre de près les progrès de l'alphabétisation et de l'éducation de base et qu'elle fera le nécessaire pour soutenir le mouvement international lancé par l'Année et la Conférence mondiale. La Commission de l'éducation de la Conférence générale de l'Unesco envisage de présenter un projet de résolution demandant à l'Assemblée générale de procéder, à sa cinquantième session, en 1995, soit au milieu de la décennie, à un examen des progrès réalisés et des problèmes rencontrés dans la lutte pour l'élimination de l'analphabétisme. De nombreux programmes et politiques ont été mis en place ou envisagés et il serait utile de renouveler, en 1995, les engagements pris et d'effectuer les rectifications nécessaires pour que la deuxième moitié de la décennie soit le témoin de progrès sans précédent dans ce domaine. Enfin, l'Unesco espère que les organismes des Nations Unies participeront avec autant de dynamisme aux activités de suivi qu'à l'Année et à la Conférence mondiale elles-mêmes.

24. M. HOEGH (Représentant spécial du Secrétaire général pour la promotion de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées) regrette que des dispositions n'aient pas été prises pour permettre aux malentendants de suivre les débats et il espère que, l'an prochain, cette lacune sera comblée.

25. Un an avant la fin de la Décennie, on constate qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le sort des personnes handicapées.

26. La sensibilisation aux besoins de ces personnes et aux nombreux problèmes auxquels elles se heurtent a été relativement satisfaisante, mais leur contribution potentielle à la société n'est pas encore pleinement reconnue. Pourtant, les personnes handicapées peuvent être des agents actifs de l'expansion socio-économique de leur pays. A cet égard, tous les gouvernements devraient s'inspirer davantage du rapport de la Réunion internationale sur les ressources humaines dans le domaine de l'invalidité (Principes directeurs de Tallinn).

27. Le Représentant spécial est heureux de constater que de nombreux gouvernements ont adopté des textes juridiques prévoyant des services, des programmes et des mesures spéciales d'intégration en faveur des personnes handicapées. Il importe cependant de faire en sorte que les besoins et les problèmes des personnes handicapées soient pris systématiquement en compte dans tous les domaines : santé, affaires sociales, éducation, emploi et transports. C'est seulement ainsi que l'on atteindra l'objectif défini l'année précédente par l'Assemblée générale pour les personnes handicapées : "Une société pour tous d'ici à l'an 2010".

28. L'égalité des chances pour tous suppose l'accès à l'éducation, ce qui est impossible si les élèves handicapés ne bénéficient pas de mesures appropriées, en particulier de prothèses. Les mêmes considérations valent pour l'emploi. Les gouvernements doivent s'intéresser plus sérieusement aux aspects pratiques de l'intégration des personnes handicapées. Aucun pays ne peut se permettre de négliger les ressources humaines que constituent ses citoyens handicapés. Le Représentant spécial se félicite à cette occasion de l'initiative prise par la Suède d'élaborer des normes pour l'égalisation des chances des personnes handicapées et engage tous les Etats Membres à suivre cet exemple. Tous les gouvernements doivent encourager les organisations de personnes handicapées et collaborer avec elles afin de mettre au point un plan d'action intégré pluriannuel qui réponde aux besoins et préoccupations de ces personnes dans tous les domaines de la vie sociale et culturelle.

29. Tout le monde reconnaît aujourd'hui l'importance des télécommunications et le rôle capital qu'elles jouent dans la vie de tous les jours. On oublie, toutefois, que des millions de personnes, en raison de leur handicap, n'y ont pas accès. Les ministères de la communication se doivent d'étudier ces problèmes. Le salon "Télécom 91" qui s'est tenu récemment à Genève a montré la voie à suivre à cet égard. Il faut se préoccuper sans tarder de mettre à la disposition des personnes handicapées des prothèses appropriées à des prix

(M. Hoegh)

abordables. Des millions de personnes handicapées ne sont pas en mesure de s'intégrer à la vie communautaire faute de tels appareils. Dans le contexte, M. Hoegh recommande aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer sans tarder au Protocole à l'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel adopté par l'Unesco à la cinquième session de sa Conférence générale, à Florence en 1950.

30. Il faut se féliciter de ce que des millions de personnes handicapées aient pu s'intégrer à leur communauté, acquérir plus d'indépendance et contribuer plus activement à la vie sociale, grâce à la formation qu'elles ont reçue et aux possibilités qui leur ont été offertes dans le cadre de leur participation à un projet conçu par une organisation de personnes handicapées. Malheureusement, nombre de ces projets relativement peu onéreux, qui permettent de grand progrès au niveau local, ne sont pas mis en oeuvre faute de ressources. Le Représentant spécial demande instamment que l'on encourage les initiatives de la communauté des personnes handicapées au niveau national et que l'on alimente le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées.

31. Un bon moyen de faire mieux comprendre le potentiel que représentent les personnes handicapées est d'organiser des journées ou des semaines nationales de sensibilisation. Un programme très réussi a ainsi été mis en place par le Canada et adopté par d'autres pays. La sensibilisation de l'opinion à la situation des personnes handicapées accélère considérablement leur intégration.

32. Les progrès accomplis doivent beaucoup à l'action des associations nationales de personnes handicapées. Elles connaissent mieux les problèmes et savent souvent trouver des solutions efficaces et économiques. Cependant, elles ont besoin d'argent et il est du devoir des gouvernements de les aider. La communauté des personnes handicapées fait elle-même son possible pour trouver des fonds. Par exemple, récemment, l'association norvégienne "New Life" a réuni en un dimanche plus de 15 millions de dollars. L'exemple pourrait être imité par d'autres pays industrialisés.

33. Les personnes handicapées peuvent faire beaucoup par elles-mêmes, à condition d'être informées. C'est pourquoi les gouvernements doivent veiller à ce que les informations soient diffusées sous une forme accessible à tous les secteurs de la société, y compris les malentendants et les non-voyants. La technologie moderne le permet.

34. Le Représentant spécial rappelle qu'à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, la Troisième Commission a adopté une recommandation préconisant de passer de la sensibilisation à l'action. En 1982, l'Assemblée avait adopté un Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées qui avait été mis au point par ces personnes elles-mêmes. M. Hoegh engage vivement tous les gouvernements à examiner dans quelle mesure ce programme a été réalisé, ou au contraire négligé, et à prendre les mesures qui s'imposent. Les personnes handicapées non seulement méritent, mais ont le

(M. Hoegh)

droit, de bénéficier des mêmes avantages que n'importe quel autre membre de la société. C'est aux gouvernements qu'il appartient de faire de ce principe une réalité.

35. Le Représentant spécial remercie sincèrement le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qui, tout au long de son mandat, a montré son intérêt pour les besoins et les problèmes des personnes handicapées. Il espère que son successeur fera preuve du même attachement à cette cause.

36. M. VAN SCHAİK (Pays-Bas), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, constate avec regret que les conditions de vie de nombreuses personnes, en particulier dans les pays en développement, se sont détériorées depuis 1990, du fait de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme. La communauté internationale doit continuer de réagir efficacement face à ces catastrophes; les Douze ont pris à cet égard une initiative visant à renforcer la coordination de l'aide humanitaire d'urgence apportée par les Nations Unies.

37. Ces 10 dernières années ont été riches en changements sociaux et politiques, des régimes autoritaires et répressifs ayant cédé la place, dans de nombreux pays, à des systèmes politiques plus ouverts en particulier en Europe centrale et en Europe orientale. C'est la preuve d'une sensibilité croissante aux liens qui existent entre la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable, facteur également tangible dans les pays en développement, notamment africains.

38. La deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA), tenue en septembre 1990, a mis une nouvelle fois en lumière les difficultés des PMA et la nécessité pour ceux-ci d'obtenir la coopération des donateurs. Pour sa part, la Communauté européenne a noué au fil des ans des relations de coopération particulièrement étroites avec les pays signataires de la Convention de Lomé, dont les deux tiers sont des PMA. Les PMA bénéficient aussi du système généralisé de préférences dans leurs rapports avec la CEE. Consciente qu'il incombe et aux pays bénéficiaires et aux pays donateurs d'apporter une solution au problème de la dette, la Communauté européenne attend de ces derniers qu'ils consentent davantage d'efforts, sur le plan à la fois quantitatif et qualitatif.

39. Tout programme d'ajustement structurel n'est pas sans conséquences graves pour les couches les plus pauvres de la société. En conséquence, la Communauté européenne attache une grande importance à la dimension sociale, culturelle et humaine de la coopération au développement. De même, elle privilégie l'action concertée, non seulement des gouvernements, mais aussi des gouvernements et des organisations non gouvernementales, ainsi que l'action menée à la base. Compte tenu de l'importance numérique des femmes dans les couches les plus pauvres de la société et des responsabilités complexes qui incombent aux femmes, notamment en matière d'éducation, les politiques adoptées doivent prendre compte de leurs besoins spécifiques. Dans la

(M. Van Schaik, Pays-Bas)

Convention Lomé IV et dans les accords de coopération conclus avec les pays de la Méditerranée, de l'Asie et de l'Amérique latine, la Communauté européenne a indiqué clairement le degré de priorité qu'elle attachait à un cadre approprié pour des activités de coopération dynamique et équilibrées avec les pays en développement.

40. La Communauté européenne appuie pleinement l'action du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, y compris l'application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche et le rôle qui lui incombe en la matière. Il faut, bien entendu, que le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 alloue au Centre, dans le cadre du budget ordinaire, des ressources humaines et financières suffisantes. Le Centre doit aussi contribuer à la dimension sociale de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, sans préjuger des activités opérationnelles que les programmes pertinents et les institutions spécialisées lanceront par ailleurs. Enfin, la prise de conscience croissante de la dimension sociale du développement ne peut que renforcer le rôle de la Commission du développement social.

41. Il convient de mentionner la décision 1991/230 du Conseil économique et social, qui prie le Secrétaire général de consulter tous les Etats Membres de l'Organisation sur la possibilité de réunir un sommet mondial pour le développement social. La Communauté européenne participera volontiers à ces consultations et attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil en 1992.

42. Le marché unique européen étant appelé à devenir prochainement une réalité, les Etats membres de la CEE ont examiné la dimension sociale de leurs politiques; d'où la Charte sociale européenne de 1989, sur la base de laquelle a été élaboré un programme d'action où l'accent est mis notamment sur l'emploi, l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'égalité des chances, les jeunes, les personnes âgées et les handicapés.

43. L'intégration des jeunes à la société est essentielle au développement de cette société. Elle suppose la participation active et égale des jeunes - hommes et femmes - à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Depuis de nombreuses années, la question des jeunes est à l'ordre du jour de la Commission du développement social et de l'Assemblée générale; l'Année internationale de la jeunesse a illustré en 1985 l'importance de cette question. Toutefois, il convient de renforcer le suivi de l'Année en mettant l'accent sur des programmes pratiques dans de multiples domaines - éducation, formation, culture, sports et protection sociale - auxquels participent les organisations internationales et nationales de jeunesse et qui soient fondés sur une coopération entre jeunes de pays développés et de pays en développement. Il importe aussi de réaffirmer la nécessité de rapprocher les Nations Unies et les organisations de jeunes du monde entier. Le dixième anniversaire de l'Année sera l'occasion d'appeler à nouveau l'attention sur

(M. Van Schaik, Pays-Bas)

des questions intéressant les jeunes et d'encourager l'adoption de nouvelles mesures à tous les niveaux. Dans ce contexte, la Communauté européenne se félicite des propositions (A/46/360) du Secrétaire général concernant l'élaboration d'un projet de programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Ces questions seront aussi abordées par le groupe de travail spécial à participation non limitée que la Commission du développement social a décidé de créer lors de sa trente-troisième session.

44. En Europe, on met au point des programmes pour encourager la mobilité des jeunes, notamment des étudiants et des travailleurs. Le Fonds social européen finance divers projets en faveur des jeunes sans emploi et défavorisés. Espérant susciter une plus grande compréhension entre les jeunes des diverses parties de l'Europe, la Communauté européenne a mis en place un programme d'échanges de jeunes ressortissants de ses Etats membres.

45. Du fait des progrès de la médecine, les personnes âgées constituent une part de plus en plus importante de la population mondiale. Or, celles-ci peuvent contribuer de façon utile et pratique à la vie publique. Dans les pays industrialisés, le vieillissement de la population exige des ressources et des services supplémentaires; les politiques mises en place visent à permettre aux personnes âgées de vivre de façon autonome aussi longtemps que possible. En outre, des mesures s'imposent si l'on veut améliorer les conditions de travail des travailleurs âgés et combattre sur le lieu de travail et sur le marché du travail les stéréotypes liés à l'âge. La Communauté européenne s'intéresse de près à cette question, mettant l'accent sur une pleine participation des citoyens les plus âgés à la vie de la communauté. Aussi a-t-elle élaboré un plan d'action sur le vieillissement pour la période 1991-1993. Dans les pays en développement, le progrès de la médecine et l'amélioration des infrastructures sanitaires ont aussi pour effet de prolonger l'espérance de vie; les gouvernements de ces pays se heurtent donc à des problèmes similaires.

46. Dans sa résolution 37/51, l'Assemblée générale a fait sien le Plan d'action international sur le vieillissement. Pour utile que le Plan ait été, tous les Etats Membres ne l'ont pas appliqué avec le même succès. A l'occasion de son dixième anniversaire, en 1992, il sera possible d'évaluer les progrès accomplis. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans le domaine du vieillissement (A/46/361) contient à cet égard des idées utiles. Le Conseil économique et social a recommandé que l'Assemblée générale consacre quatre séances plénières, lors de sa quarante-septième session, à l'examen du suivi du Plan et à la célébration de son dixième anniversaire. La Communauté européenne voudrait que l'on étudie à cette occasion la solidarité entre les générations et l'intégration des personnes âgées à la société, thèmes qui sont aussi ceux de l'Année européenne des personnes âgées en 1993.

47. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées approche de son terme, sans que la question de l'égalité des chances pour les handicapés

(M. Van Schaik, Pays-Bas)

ait perdu de son actualité. Certes, la Décennie a marqué un jalon dans la prise de conscience par la communauté internationale de la situation des handicapés, en particulier dans les pays en développement, mais les femmes et les enfants handicapés continuent d'avoir des besoins énormes. Le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires devra jouer un rôle catalyseur à cet égard.

48. La Communauté européenne se félicite de la résolution 32/2 de la Commission du développement social concernant la création d'un groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer des règles pour l'égalisation des chances des personnes handicapées (E/1991/26-E/CN.5/1991/9). Elle attend du groupe de travail qu'il formule des directives concrètes à l'intention des gouvernements.

49. L'objectif principal des politiques nationales dans ce domaine doit être la pleine intégration des handicapés à la collectivité et leur participation active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Les associations représentant les handicapés ont un rôle extrêmement important à jouer, tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les gouvernements devraient encourager ces associations et coopérer avec elles.

50. Les Douze attachent une grande importance aux diverses initiatives prises par l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que par les Etats pour assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées. Pour sa part, la Communauté européenne a lancé le programme Helios, qui vise à l'intégration sociale et économique des handicapés. Elle est disposée à partager son expérience avec les Membres des Nations Unies, notamment en ce qui concerne l'accès des personnes handicapées aux bâtiments et transports publics ainsi que la construction de logements appropriés, tous éléments qui facilitent l'intégration et l'autonomie de ces personnes.

51. La Communauté européenne souhaite que l'Année internationale de la famille soit dûment préparée. Les structures familiales et la répartition des rôles entre hommes et femmes évoluent. C'est une question qui requiert qu'on s'y arrête, en prêtant l'attention voulue au contexte socioculturel de chaque pays. La Communauté européenne participera activement aux activités préparatoires de l'Année; elle invite le Secrétaire général à veiller à ce que l'on n'oublie ni les familles émigrées ni l'assistance technique aux pays en développement dans le cadre de l'élaboration de programmes d'action en faveur du bien-être des familles les plus pauvres vivant en milieu urbain ou rural.

52. M. Slaby (Tchécoslovaquie) prend la présidence.

53. Mme ALVAREZ (République dominicaine) rappelle que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/46/1) insiste sur l'importance des questions sociales dans le mandat de l'Organisation des Nations Unies. Il est en fait erroné de penser que les questions sociales

(Mme Alvarez, Rép. dominicaine)

occupent le second plan après les questions politiques, car les problèmes sociaux non réglés se transforment très vite en problèmes politiques. C'est pourquoi la République dominicaine appuie sans réserve la convocation d'un sommet mondial en faveur du développement social.

54. De même, il est regrettable que le phénomène nouveau du vieillissement de la population mondiale, qui revêt des proportions critiques, reçoive moins d'attention actuellement que d'autres questions telles que l'effet de serre, par exemple. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur cette question (A/46/361), entre 1950 et 2025, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans dans le monde, passera de 200 millions à 1,2 milliard, soit de 8 à 14 % de la population mondiale. Ce phénomène sera encore plus marqué dans les pays pauvres. En 1975, les personnes âgées de plus de 60 ans représentaient 50 % de la population des pays en développement, alors que ce pourcentage sera de 75 % en l'an 2025. De plus, entre 1980 et 2020, le nombre des octogénaires, qui doublera dans les régions les plus développées, quintuplera dans les pays en développement. Ce phénomène aura de vastes répercussions dans de multiples domaines tels que le revenu, le logement et les soins médicaux. Il créera une demande de services sociaux qu'aucun pays ne pourra satisfaire à moins de se préparer, dès maintenant, à faire face à la situation. La première chose est de reconnaître que les personnes âgées peuvent jouer un rôle important dans la société, ce qu'elles faisaient avant que l'urbanisation et la modernisation ne fassent éclater la famille, privilégiant la jeunesse et dévaluant les traditions et les connaissances accumulées par les personnes âgées. L'Organisation des Nations Unies a déjà pris des mesures dans ce sens. Elle a organisé pour la première fois une Journée internationale des personnes âgées, le 1er octobre, amorçant ainsi une évolution des mentalités à ce sujet. Plus important encore, l'Assemblée générale est actuellement saisie d'un projet d'ensemble de principes des Nations Unies pour les personnes âgées et consacrera plusieurs séances plénières à la question du vieillissement.

55. De nouvelles ressources devront être mobilisées en faveur des personnes âgées. Or la croissance économique est en baisse dans les pays du tiers monde où les programmes de sécurité sociale demeurent un luxe hors de portée de ces pays. D'où le peu de succès de mesures comme le plan d'action international sur le vieillissement qui souffrent d'un manque chronique de ressources et du fait que les personnes âgées y sont considérées avant tout comme des victimes et comme une charge pour la société. Pour faire face efficacement au phénomène du vieillissement, il faut cesser de voir dans les personnes âgées des obstacles au développement. C'est ce que fait le Secrétaire général dans son rapport sur la coopération internationale dans le domaine du vieillissement pour 1992 et au-delà, en demandant de nouvelles stratégies pratiques qui tiennent compte non pas de l'âge mais de la contribution que chacun peut apporter à la société. Selon ce nouveau concept de vieillissement "productif", les personnes âgées sont dépositaires d'une somme de connaissances et d'expérience qui constituent une ressource nationale que chaque société doit mettre à profit. Dans certains pays en développement, les

(Mme Alvarez, Rép. dominicaine)

personnes âgées ont déjà commencé à contribuer au développement national grâce à la création de petites entreprises, allant de la garde d'enfants au traitement de textes, et exigeant des investissements mineurs. Ces projets qui reposent sur le principe de l'autosuffisance, d'une part, augmentent les revenus des personnes âgées et, d'autre part, leur permettent de devenir des agents du développement de leur pays.

56. L'Organisation des Nations Unies de son côté doit créer de nouveaux mécanismes institutionnels favorisant l'autonomie des personnes âgées, tâche ardue si l'on considère qu'il n'existe aucun précédent en la matière et que le vieillissement est un phénomène qui touche toutes les générations, tous les pays et tous les secteurs de la vie économique et politique. Dans ce but, les Nations Unies ont commencé à mettre au point de nouvelles formes de coopération avec les organisations non gouvernementales et le secteur privé de façon à obtenir le maximum de résultats avec le minimum de ressources. Le Fonds du Banian, qui vient d'être créé à Paris sous le parrainage de l'Organisation des Nations Unies, illustre cette optique nouvelle. Avec des capitaux provenant du secteur privé et d'autres organisations non gouvernementales, le Fonds finance des projets grâce auxquels les personnes âgées peuvent prendre en main leur destinée et contribuer au développement de leur pays.

57. M. Al-Shaali (Emirats arabes unis) reprend la présidence.

58. Mlle LISSAU-JENSEN (Danemark), prenant la parole en tant que représentante du Conseil de la jeunesse danoise et membre de la délégation danoise auprès de l'Organisation des Nations Unies, se réfère aux questions relatives à la jeunesse. Actuellement, les jeunes se trouvent confrontés à de multiples problèmes, dont certains ne concernent que leur pays tandis que d'autres, tels que le chômage, la faim, le manque de soins ou l'exode, ont une portée mondiale. Un élément fondamental, sans lequel on ne peut espérer résoudre ces problèmes, est la participation. C'est pourquoi on ne peut que se réjouir de la vague de démocratisation qui a déferlé sur le monde ces dernières années. Toutefois, qui dit démocratie ne dit pas seulement manifestation dans les rues mais aussi édification d'une société où chacun a le droit de s'exprimer librement. On ne saurait trop souligner à cet égard l'importance des associations qui sont un moyen pour l'individu, et principalement pour les jeunes, de se forger une opinion et d'exercer une influence. Malheureusement, dans certains pays, l'individualisme gagne du terrain tandis que, dans d'autres, le droit de former des associations n'est pas reconnu. C'est seulement en respectant ce droit fondamental que la démocratie pourra s'établir sur des bases solides et favoriser le développement. On constate, fort heureusement, une évolution positive dans ce sens dans de nombreuses régions du monde, notamment en Europe de l'Est et en Amérique latine. L'organisation à laquelle Mlle Lissau-Jensen appartient s'efforce précisément, par un échange d'expériences, de contribuer à l'établissement de la démocratie dans différentes régions. A cet égard, les événements récents ont montré l'importance du rôle des Nations Unies face à des régimes oppressifs et de sa médiation dans les conflits mondiaux.

(Mlle Lissau-Jensen, Danemark)

59. Se référant à la Convention relative aux droits de l'enfant que l'Assemblée générale a adoptée à sa quarante-quatrième session, la représentante du Danemark insiste sur la nécessité d'appliquer concrètement les dispositions de cette convention. Toutefois, on ne peut parler de protection des droits de l'enfant sans parler de développement. A cet égard, pour une personne jeune, l'avenir du monde paraît terrifiant. On voit mal, en particulier, comment les pays du tiers monde pourront résoudre l'énorme problème de la dette. A l'échelon mondial, la nécessité de créer un authentique "partenariat dans le développement" devra être l'un des thèmes prioritaires de la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

60. Les jeunes sont particulièrement sensibles à la nécessité de préserver l'avenir de la planète Terre. Ils sont également conscients des changements de mode de vie que cette nécessité implique. La consommation d'eau et d'énergie dans les pays développés devrait être réduite. L'aide des pays industrialisés, jointe à des mesures de préservation de l'environnement, est la condition d'un développement durable. Enfin, la représentante du Danemark insiste pour que les organisations non gouvernementales, en particulier les organisations de jeunes, soient présentes à la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992.

61. S'interrogeant sur les effets des résolutions relatives aux jeunes que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées année après année, la représentante du Danemark constate avec regret que seul un petit nombre de pays inclut des représentants des jeunes parmi les membres de leurs délégations à l'Assemblée générale des Nations Unies. Or, il est indispensable que les jeunes puissent participer à la prise des décisions dans les instances internationales.

62. Mme MBELLA-NGOMBA (Cameroun) dit que son pays connaît bien les épreuves que traversent les pays en développement qui, naguère victimes du colonialisme, s'efforcent maintenant d'améliorer les conditions de vie de leur population dans la paix, la liberté et la dignité. Comme l'a dit le Directeur de la Division du développement social, il ne saurait y avoir de démocratie sans un minimum de bien-être social. Malheureusement, pour les pays en développement, la dernière décennie a été une décennie de stagnation sur le plan du développement des ressources humaines et matérielles. En Afrique, où 29 pays font désormais partie des pays les moins avancés, la situation est particulièrement grave. En l'an 2000, l'Afrique subsaharienne sera la région du monde qui comptera le plus grand nombre de personnes victimes de la pauvreté. L'instabilité sociale liée à la crise économique menace les fondements mêmes des démocraties naissantes. Les efforts faits jusqu'ici pour renverser cette tendance - programmes d'assistance technique, décennie pour le développement, stratégie internationale du développement, charte des droits et devoirs économiques des Etats, négociations Nord-Sud et, plus récemment, programmes de mise en valeur des ressources humaines - n'ont pas eu les résultats escomptés. Aujourd'hui encore, les pays en développement sont victimes de la détérioration des termes de l'échange et des restrictions mises

(Mme Mbella-Ngomba, Cameroun)

à l'accès de leurs produits de base au marché des pays développés. A ceci vient s'ajouter la charge de la dette à laquelle de nombreux pays en développement se doivent d'être devenus exportateurs nets de capitaux, et les effets du système commercial international défavorable aux pays en développement. Pour toutes ces raisons, la situation sociale dans les pays en développement s'est tellement dégradée que l'on en vient à se demander ce que la communauté internationale peut faire pour y remédier. La représentante du Cameroun propose non seulement un changement de stratégie, mais également une nouvelle volonté politique de dépasser les déclarations d'intention et de s'engager vers une action concrète, axée sur l'éducation professionnelle, la formation, la création d'emplois, ainsi que sur l'identification des besoins des groupes spéciaux de chaque société et des moyens d'y répondre. Le Sommet mondial qui doit être consacré au développement social sera l'occasion de manifester concrètement cette nouvelle volonté politique. La représentante du Cameroun espère à ce propos que l'Assemblée générale fera sienne la décision de la Commission du développement social de confier au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires la responsabilité des recherches et des services consultatifs en matière de politique sociale à l'intention des pays procédant à une refonte de leurs politiques économiques et sociales.

63. La représentante du Cameroun approuve les conclusions du rapport du Secrétaire général sur l'application des Principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche (A/46/44) qui insistent sur le rôle que jouent à cet égard la famille et la collectivité. Elle approuve également la décision de créer une équipe spéciale interinstitutions pour favoriser l'harmonisation et la collaboration à l'échelle du système conformément à la résolution 42/125 de l'Assemblée générale. Elle se félicite également des activités entreprises en vue de mettre en place un système mondial de collecte, de diffusion et d'échange d'informations sur l'application de ces principes directeurs.

64. En ce qui concerne l'Année internationale de la famille, qui aura lieu en 1994, le Cameroun fait partie des 15 pays ayant créé des comités nationaux de coordination pour l'Année au niveau politique le plus élevé. Une action coordonnée avec les ONG en vue d'élaborer des programmes nationaux, régionaux et internationaux s'impose. La représentante du Cameroun se félicite des négociations en cours avec les gouvernements intéressés concernant l'affectation de fonctionnaires nationaux à la préparation de l'Année internationale de la famille et demande aux Etats Membres de verser des contributions généreuses au Fonds de contributions volontaires pour l'Année.

65. Se référant à la question des personnes handicapées, la représentante du Cameroun note les efforts faits pour prendre des mesures concrètes visant à assurer l'égalité des chances et la pleine participation de ces personnes à tous les aspects de la vie sociale d'ici à l'an 2000. Elle attend avec intérêt les conclusions du Groupe d'experts chargé d'élaborer un instrument juridique et de créer un cadre institutionnel dans ce domaine. L'Unesco doit

(Mme Mbella-Ngomba, Cameroun)

également être félicitée pour l'intérêt qu'elle porte aux enfants handicapés, dans ses programmes d'enseignement, de même que l'UNICEF, qui s'est fixé comme priorité le dépistage précoce et la prévention des incapacités chez les enfants.

66. Pour conclure, la représentante du Cameroun insiste une fois encore sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des peuples de la planète en démocratisant les institutions aux niveaux national, régional et international, en entreprenant des réformes sociales et économiques dans le cadre du passage à une économie de marché, en adoptant des mesures unilatérales ou multilatérales de désarmement et en favorisant l'intégration régionale des pays. Elle fait observer qu'il faudrait 20 milliards de dollars pour appliquer les dispositions de la Déclaration et du Plan d'action adoptés lors du Sommet pour les enfants de New York; or, quand on sait que ce montant représente pratiquement l'équivalent de 10 jours de dépenses militaires mondiales, on mesure mieux l'importance des "dividendes de la paix". Il est évident, dans ce contexte, que seule une réorientation des priorités mondiales en faveur du développement social permettrait d'améliorer le niveau de vie de l'humanité tout entière d'ici à l'an 2000.

67. Mme ZIKRY (Egypte) remercie le Secrétaire général de son rapport intérimaire sur la situation sociale dans le monde (A/46/56). Elle note toutefois que ce rapport ne tient pas suffisamment compte de la détérioration des conditions économiques et sociales dans les pays en développement ni des préoccupations de ces pays. Elle estime qu'il faudrait affiner davantage les indicateurs sociaux et proposer des solutions viables. Les organismes des Nations Unies devraient également s'efforcer d'étudier de manière plus approfondie la situation sociale dans les pays en développement qui, obligés d'adopter des politiques d'ajustement structurel, ont dû réduire leurs budgets sociaux, au détriment des programmes. La représentante de l'Egypte souligne les effets particulièrement dévastateurs de ces politiques d'ajustement sur les groupes vulnérables de la société. Elle réaffirme la nécessité non seulement de limiter leur coût social mais aussi de revoir les relations économiques internationales en partant du principe du partage des responsabilités, comme le suggérait d'ailleurs le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, Mme Anstee.

68. La responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour résoudre leurs graves problèmes économiques et sociaux a été évoquée dans plusieurs instances internationales. Une coopération soutenue s'impose à cet égard entre les organismes des Nations Unies, les donateurs et les institutions de financement international afin d'accroître l'aide financière et l'assistance technique aux pays du tiers monde et butte au problème de la dette.

69. Alors que des changements politiques impressionnants se produisent sur la scène internationale, les problèmes sociaux et économiques ne cessent de s'aggraver; les grands défis des années 90 demeurent l'élimination de la

(Mme Zikry, Egypte)

pauvreté et de la faim, une meilleure répartition des recettes et la mise en valeur des ressources humaines.

70. Le Gouvernement égyptien s'efforce, dans ses négociations avec les institutions de financement international, de poursuivre une stratégie d'ajustement à la fois efficace et humaine. Si l'intégration de toutes les ressources humaines est un objectif commun à tous les pays, toutefois, pour les pays en développement, où les moins de 20 ans constituent 50 % de la population et les femmes ne participent pas encore pleinement au processus de développement, c'est un impératif. Consciente de ce fait, l'Egypte accorde l'attention voulue à la mise en valeur de tous les secteurs de la population, en particulier des jeunes. Au niveau national, des mesures importantes sont prises pour assurer la pleine participation de ces derniers à l'édification de la société, notamment dans le cadre de certains projets nationaux. Des séminaires sont tenus périodiquement pour sensibiliser l'opinion publique aux dangers qui menacent les jeunes dans le monde d'aujourd'hui, notamment l'abus des drogues, les maladies, le SIDA et la détérioration de l'environnement. Une place très importante est également faite au sport, de même qu'au dialogue et aux discussions entre des spécialistes et les jeunes sur les questions sociales et économiques d'intérêt mondial.

71. Au niveau international, l'Egypte a toujours appuyé les initiatives du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires en ce qui concerne les jeunes. En témoigne le fait que, chaque année, la délégation égyptienne se porte coauteur de la résolution sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes. Se référant au rapport du Secrétaire général sur cette question (A/46/360), la délégation égyptienne se déclare d'avis que le programme d'action international pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà devrait porter sur les mêmes thèmes que l'Année internationale de la jeunesse, à savoir participation, développement et paix. Elle estime aussi que le but du Programme doit être de fournir des orientations pratiques et à long terme aux niveaux national et régional. Elle considère de même que la Décennie des Nations Unies pour la jeunesse doit, elle aussi, être axée sur des actions concrètes. La recommandation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) d'inclure les jeunes réfugiés comme question prioritaire dans le projet de programme d'action mondial pour la jeunesse mérite à cet égard d'être retenue.

72. La représentante de l'Egypte insiste sur le fait que l'intérêt que son pays porte aux jeunes s'étend également aux autres groupes de la société, notamment aux personnes âgées. L'Egypte a ainsi appuyé les activités proposées dans le cadre du Plan d'action sur le vieillissement pour 1992 et au-delà et s'est efforcée de tenir compte, dans ses politiques, de l'accroissement de la population âgée. De même, l'Egypte s'intéresse de très près aux questions concernant la famille, car c'est à travers la famille que les valeurs morales se perpétuent. Elle ne ménagera donc aucun effort pour préparer et célébrer l'Année internationale de la famille en 1994.

(Mme Zikry, Egypte)

73. La convocation envisagée d'un sommet mondial sur le développement social est une initiative sans précédent qui permettra de procéder à des échanges de vues et de mettre au point une position commune dans le domaine social. L'Egypte espère que l'évolution du climat international rendra possible une action concertée tendant à améliorer la situation dans ce domaine.

74. M. KRENKEL (Autriche), appuyé par Mme BOUKADOU (Algérie) et M. ZHANG Jun (Chine), rappelle qu'il a posé par écrit une question relative à la résolution 1991/16 du Conseil économique et social et aux incidences de cette résolution sur les travaux de la Troisième Commission. Il demande si le représentant du Secrétaire général est en mesure de lui fournir une réponse.

75. Mme KAMAL (Secrétaire) répond que la question a bien été transmise au service compétent, dont on attend la réponse.

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : ELIMINATION DU RACISME ET DE LA DISCRIMINATION RACIALE (suite) (A/C.3/46/L.8, A/C.3/46/L.9, A/C.3/46/L.11*)

76. M. STRUGAR (Yougoslavie) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.8 au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints le Canada et la Nouvelle-Zélande. Les activités du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale méritent une attention particulière; le Comité a en effet beaucoup contribué à l'action menée par les Nations Unies dans le cadre de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Toutefois, la situation financière du Comité est critique du fait de la défaillance de certains Etats parties qui n'ont pas rempli les obligations financières qui leur incombent en vertu de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Pour la sixième année consécutive, aucune solution durable au problème n'a été trouvée. C'est pourquoi il est demandé aux Etats parties de verser avant le 1er février 1992 leurs contributions non acquittées et d'examiner à titre prioritaire toutes les possibilités d'asseoir le financement futur de toutes les dépenses du Comité sur une base plus sûre. Les auteurs espèrent que le projet de résolution sera adopté sans vote.

77. Mme GEBRE-EGZIABHER (Ethiopie) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.9 au nom des Etats Membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique. Le projet traite de façon détaillée des activités de la deuxième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Les résolutions portant sur le même sujet ayant été adoptées par consensus les années précédentes, l'intervenante formule l'espoir qu'il en ira de même cette année.

78. Mlle FUNDAFUNDA (Zambie) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.11*, dont l'Angola, le Burkina Faso, l'Iraq, le Mozambique, la Namibie, l'Ouganda et le Viet Nam se sont portés coauteurs. La représentante de l'Ethiopie donne lecture des paragraphes essentiels du dispositif et formule l'espoir, au nom des auteurs du projet, que celui-ci recueillera un large appui de la part de la Commission.

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION (suite)
(A/C.3/46/L.10, A/C.3/46/L.12, A/C.3/46/L.13)

79. Mme GEBRE-EGZIABHER (Ethiopie) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.10 au nom des Etats membres de l'Organisation qui sont membres du Groupe des Etats d'Afrique. Le projet met l'accent sur l'éradication totale de l'apartheid en Afrique du Sud et sur l'exercice par le peuple palestinien de son droit inaliénable à l'autodétermination. Le Groupe des Etats d'Afrique a pris en compte, lors de la rédaction du projet, de l'évolution des événements en Afrique australe et au Moyen-Orient. Par ailleurs, des délégations ont formulé des propositions qui font l'objet de consultations. Etant donné ces consultations et les événements qui ont marqué l'année écoulée, les auteurs du projet espèrent que le projet sera largement appuyé par les membres de la Commission.

80. M. HUSSAIN (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.12, dont le Guatemala et le Koweït se sont portés coauteurs. Ce texte est pratiquement identique à celui de la résolution 45/131 adoptée par l'Assemblée générale sans vote, sur la recommandation de la Troisième Commission, qui avait elle-même approuvé le texte par consensus. Seuls quelques changements mineurs ont été apportés pour qu'il soit tenu compte des dernières résolutions de l'Assemblée générale et de la Commission des droits de l'homme. Les auteurs espèrent que, cette année encore, le projet sera adopté sans vote.

81. M. GALANDACHI (Nigéria) présente le projet de résolution A/C.3/46/L.13, dont l'Angola, la Colombie, Cuba, le Mexique, le Pérou, la République-Unie de Tanzanie, le Viet Nam, la Zambie et le Zimbabwe se sont portés coauteurs. Reconnaissant que des éléments nouveaux sont survenus en Afrique du Sud, notamment l'abrogation des lois instituant l'apartheid, le dialogue entre les représentants de la majorité noire et le Gouvernement et la signature d'un accord de paix visant à mettre un terme à la violence opposant des factions rivales, l'intervenant souligne que des mercenaires étaient impliqués dans presque tous les troubles. Le rapport du Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme (E/CN.4/1991/14) est à cet égard riche de renseignements. L'utilisation de mercenaires risque d'entraver le processus de paix et de saper les progrès significatifs enregistrés dans la lutte contre l'apartheid. Les auteurs de la résolution sont également inquiets de la présence persistante de mercenaires dans d'autres régions du monde, et en particulier de leur utilisation contre des peuples qui luttent pour l'autodétermination. Le recours aux mercenaires ne peut être toléré en aucune circonstance.

82. Après avoir exposé dans les grandes lignes le contenu du projet de résolution, l'intervenant explique que des modifications ont été apportées au texte original, qui figureront dans le texte révisé. Il formule l'espoir que le projet de résolution sera adopté par consensus.

La séance est levée à 13 h 5.